Image not found or type unknown

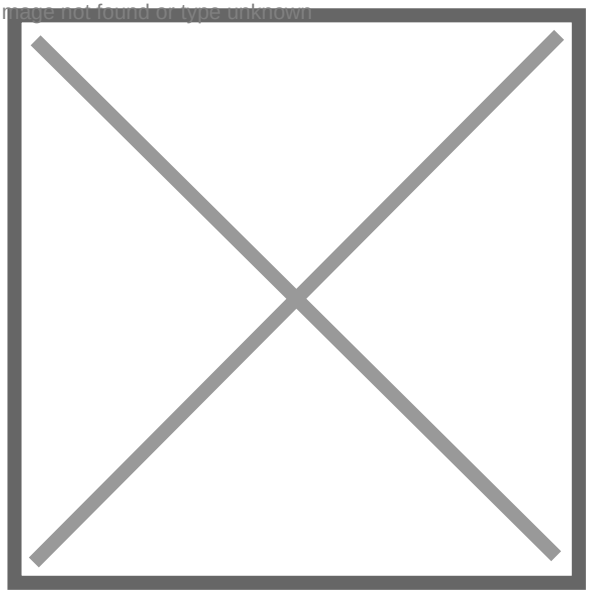

Prime d'ancienneté diminuée

Par **brigittepor**, le **24/09/2008** à **17:03**

bonjour,
j'ai 35 ans d'ancienneté et je bénéficiai d'une prime d'ancienneté correspondant à 25% de mon salaire de base.
depuis le 1er aout les conventions colllectives ont changées : 20 ans et + la prime d'ancienneté est égale 15%.
mon patron dit qu'il applique les nouvelles conventions
ma question : les 25% d'avant sont-ils acquis ? peut on me les ramenés à 15% ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés